

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 466-2013

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 4 février 2013 a adopté le règlement numéro 466-2013 portant le titre de :

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE DE LA ROUTE BÉDARD »

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 13 FÉVRIER 2013.

JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE

RÉSUMÉ DE L'AVIS

<i>Promulgation :</i>	<i>Consiste en l'étape finale du règlement 466-2013, où le règlement prend force.</i>
<i>But du règlement :</i>	Le chemin originaire de la «route Bédard» qui est abolie et fermée comme voie de circulation publique municipale est par les présentes rétrocédée au propriétaire ou ayant droit des lots riverains, soit à «Ciment Québec inc.».
<i>Date de prise d'effet :</i>	<i>Le jour de sa publication, soit le mercredi 13 février 2013.</i>